



CDEN du 20 Avril 2020

Déclaration liminaire Sgen CFDT 82  
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique  
Mesdames et messieurs Membres du CDEN

Nous sommes réunis pour traiter de la carte scolaire premier et second degré mais il nous semble indispensable d'aborder aussi la crise sanitaire actuelle dans cette instance qui concerne tous les personnels, les familles et représentants locaux.

Dans le contexte difficile que nous connaissons, le Sgen-CFDT tient d'abord à saluer l'ensemble des personnels pour leur engagement sans faille pour le maintien du service public d'éducation. Ces personnels ont su s'adapter pendant cinq semaines à de nouvelles façons de travailler, pour la continuité pédagogique côté enseignants, pour la continuité administrative côté direction académique ou EPLE.

Nous avons tous fait le constat que cela est difficile, qu'il devient compliqué de séparer les différents temps de notre vie : vie professionnelle et vie familiale.

Nous pouvons également faire le constat du rôle essentiel des directeurs d'école et nous n'oublions pas la question du statut pour ces personnels indispensables dans le maillage hiérarchique de notre institution.

Espérons qu'au sortir de cette crise sans précédent l'investissement de Tous soit reconnu à sa juste valeur par l'ensemble des acteurs et usagers du monde éducatif.

Concernant la carte scolaire 1er degré qui nous préoccupe cet après-midi, avec une dotation de 1248 postes supplémentaires pour les écoles françaises, notre académie passe de + 39 postes à +88 postes et le Tarn-et-Garonne de -4 postes à solde nul dans un contexte de baisse démographique, améliorant ainsi son taux d'encadrement. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution.

Mais permettez-nous cependant de ne pas être extatiques, car la manière dont sont gérées ces annonces et ces mesures pour le premier degré nous questionne.

Nous ne comprenons pas pourquoi un tel cafouillage a lieu cette année. Les opérations sont devenues incompréhensibles, avec des annonces ministérielles dans des journaux télévisés, obligeant les services administratifs à tout revoir à la hâte, dans des conditions de travail inédites. D'où sortent tous ces postes à travers la France, quand on nous expliquait il n'y a pas si longtemps que le budget ne le permettait pas ? Déshabillera-t-on un peu plus le second degré ? Ou, contrairement à ce qu'affirmait y a tout juste deux ans le Président de la République, existe-t-il de l'argent magique ?

Nous refusons de cautionner aussi cette rivalité bien malgré elles entre les écoles rurales et les écoles de villes qui ont, elles aussi, des besoins. Pourquoi s'apercevoir maintenant des difficultés du monde rural et pas avant ? Pourquoi ce seuil de 5000 sorti d'on ne sait où ? Pourquoi pas moins ou plus ? Un critère nombre de classes/nombre de niveaux aurait été plus logique et mieux accepté. On ne peut pas traiter une école élémentaire de 3 classes (élèves du CP au CM2) comme une école primaire de 3 classes (de la petite section au CM2) par exemple.

Nous sommes également circonspects face à l'absence de garantie de pérennité de ces postes dans le temps. Nous avons des raisons d'être inquiets quand on voit le peu de suivi dans les décisions ministérielles précédentes.

Dans ce même temps, le nombre de postes du second degré est en baisse alors que les effectifs sont en hausse, situation qui perdure depuis plusieurs années. Nous aborderons également l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dont les conditions de réussite passent par des effectifs par classe adaptés à la multiplicité des situations individuelles. Les personnels se retrouvent trop souvent à gérer l'ingérable, générant une souffrance au travail de plus en plus importante.

Le Sgen CFDT demande la prise en compte des élèves inscrits en ULIS dans les effectifs des établissements. Cette mesure permettra plus de justice dans la définition de la carte scolaire et rendra compte d'une réalité de la scolarité inclusive.

Le Sgen-CFDT réclame donc, en lieu et place d'une communication médiatique intempestive, des actes réels d'engagement dans une politique éducative ambitieuse, au plus près des réalités du terrain et des territoires et en partenariat avec ceux qui la font vivre.

Le président de la République a annoncé le 13 avril 2020 que la réouverture progressive des écoles, collèges et lycées était envisagée à partir du 11 mai. Tout en réaffirmant la priorité à la santé et à la lutte contre l'épidémie, il a souligné que la réouverture vise à réduire les inégalités sociales. Celles et ceux qui mesurent le défi sanitaire et

logistique autant que pédagogique d'une réouverture dans le contexte épidémique sont nécessairement dubitatifs et inquiets.

Pour le Sgen-CFDT, des conditions préalables doivent être impérativement remplies pour garantir la santé des personnels, des élèves et la santé publique.

L'annonce présidentielle donne bien peu de précisions : « *Le Gouvernement, dans la concertation, aura à aménager des règles particulières : organiser différemment le temps et l'espace, bien protéger nos enseignants et nos enfants, avec le matériel nécessaire* ».

Le gouvernement et notre administration auront à répondre aux questions que chaque fonctionnaire et usager se pose :

Que doivent ils pouvoir garantir aux personnels et aux familles pour qu'une réouverture puisse s'envisager sereinement ?

Que signifie une réouverture « progressive » ?

Comment répondre aux besoins des populations les plus fragiles ?

La seule certitude que nous ayons est » qu'il est hors de question d'avoir des classes bondées dans la situation actuelle « de nombreux enseignants ont pu de ce fait être rassurés par le Ministre de l'éducation Nationale qui prend enfin la mesure de leurs conditions habituelles d'enseignement. Nous n'oublierons pas ces paroles.

Pour le Sgen-CFDT, l'élément premier dans la décision de réouverture et dans ses modalités pratiques doit être la santé publique, la santé et la sécurité des personnels, des élèves et leurs familles. Nous espérons que les concertations multilatérales aboutiront au maintien de ces objectifs fondamentaux.

En vous remerciant de votre écoute, nous vous prions de croire,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN à l'attachement pour notre service public d'éducation

Les représentants du personnel pour le Sgen CFDT 82

Sgen CFDT 82 CDEN 20/04/2020  
23 grand rue Sapiac 82000 Montauban